

Séance du 19 septembre 2023

N° 2023-09D20

Demande de subventions pour réfection électriques sous-sol mairie

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent-Lespinasse, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. BOYER Serge, Maire.

Date de convocation : 14 septembre 2023**Nombre de conseillers en exercice** : 11**Nombre de conseillers présents** : 8**Étaient présents** : BOYER Serge, FAU Eric, MEL Jacqueline, CHARLES Denise, AVATTANEO William, BOUDON Cécile, DUPRAT Stéphanie, TRISTAN Damien**Absents excusés** : MERLE-LOMBARD Nathalie, LANNES Florentin**Absent** : BORD Cédric,**Secrétaire de séance** : CHARLES Denise

Monsieur le Maire explique que des travaux électriques pour mises aux normes et sécurité sont nécessaires.

Ces travaux non prévus dans le cadre du réaménagement de la mairie exigent une réfection totale de l'installation existante qui alimente l'atelier sous la mairie, ainsi qu'une partie de la mairie et de l'éclairage public.

Ces travaux d'un montant de 5283 € HT peuvent faire objet d'aide du Département et de la Communauté de Commune des Deux Rives.

Il propose de financer ces travaux comme ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	5 283 €	Département 40%	soit 2 113.20 €
		CC2R 20%	soit 1 056.60 €
		Commune 40%	soit 2 113.20 €
TOTAL HT	5 283 €		5 283 €

Le conseil municipal à l'unanimité , après en avoir délibéré:

- Accepte la demande de subvention à la Communauté de Communes des Deux Rives et au Département selon le plan de financement présenté
- Charge le maire de procéder à toutes les démarches administratives

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits

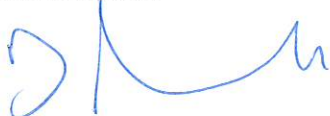
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

La secrétaire de séance

CHARLES Denise



Le Maire,

BOYER Serge

